



COMMUNE BOUGNON

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

70170

BOUGNON

Unité de gestion

29

AD. COM. BOUGNON

Point surveillance

531

BOUGNON

Commune prélèvement BOUGNON

Destinataires

ARS DT 70 - COMMUNE

Préleveur

LDVH

Date Prél

13/09/2017

Heure Prél

11:25

Date début analyse

13/09/2017

Date Récept 13/09/2017

Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI

HY1737-3319

Analyse de

Type D1

Numéro d'échantillon: 74

Lieu exact prélèvement

1 Rue de la Piquette, Mme CARD Nathalie

Eau

TRAITEE

MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités Critères Qualités Code de santé publique		
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	AA			
	Bioxyde de chlore	DPD	<0,02	mg/L		
#	Température	Détermination T°C v2	18,4	°C	1	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités Critères Quali Code de santé public		-
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	1	1
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	1	/ml	1	1
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	1	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	1
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	1

EXAMEN CHIMIQUE D1

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
					Code de santé publique	
					Limites	Références
	Aspect	Qualitative	normal			

RAPPORT D'ESSAI HY1:

HY1737-3319

Analyse de

Type D1

	Couleur	Qualitative	aucune		
	Odeur	Qualitative	nulle		
#	pH	NF EN ISO 10523	8,3	рН	[6,5;9,0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	15,0	°C	
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	275	μS/cm	[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU	2,0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L	0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le

18/09/2017

Imprimé le :

18/09/2017

Le Directeur dy Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#), Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi,

Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.